

## Édito :

emprunté au talentueux Nicolas de la Casinière



Pourquoi ferai-je plus long ? Et moins bien.  
Jean-luc landas.

## Sommaire :

- les pétitions page 2
- L'écho des comités : pages 3 à 8
- Autres infos locales : page 9
- Dossiers : pages 10 à 15

l'hôpital public  
avortement et constitution  
contre-ordre  
les cahiers de la santé

- Culture et santé : page 15

## Soyons solidaires, signons les pétitions :

"NON A LA TRANSFORMATION DU SITE DE LUÇON EN HÔPITAL DE PROXIMITÉ"  
Signez et diffusez la pétition :

<https://chng.it/9Db2vWpC>

NON À LA FERMETURE DE LA MATERNITÉ D'AUTUN

<https://chng.it/xNvD68cJYF>

# L'écho des comités :

## LUÇON

### **Nouvelles attaques contre le site hospitalier de Luçon !!**

M le Directeur du CHD de la Roche sur Yon a officialisé la fermeture du bloc opératoire de Luçon, suite au départ en retraite du Dr CHARLOIS et son non remplacement (ce départ était connu depuis longtemps mais n'a pas été anticipé). Cette décision a pour effet de ne plus avoir de gastroentérologue sur Luçon, obligeant, une fois de plus les patients à se déplacer à la Roche-sur-yon ou à La Rochelle. Et à terme que deviendront les consultations : maintenues ou pas à Luçon ?

Autre attaque : La fermeture du laboratoire la nuit, et nous pouvons, à juste titre nous poser la question de la pérennité, à terme, de ce service ; or sans laboratoire plus d'Urgences.

Nous n'acceptons pas ce démantèlement de notre site hospitalier pour l'amener à brève échéance vers la labellisation d'un hôpital de proximité, avec la disparition de services essentiels à la population.

Nous revendiquons, au contraire, un développement des services, avec par exemple l'implantation d'une IRM à Luçon, pour avoir, sur son territoire, un hôpital de plein exercice, répondant aux besoins de la population, et permettant l'accès aux soins à toutes et tous.

**Plus que jamais nous restons mobilisés :  
Rendez-vous tous les vendredis soir à 18H  
devant les Urgences de Luçon.**

**l'appel à la manifestation le 18 février à 15h30**

[le lien](#)

## AUTUN

***élu.e.s, personnel, citoyen.ne.s ensemble  
pour la réouverture et le maintien de la maternité***

[l'article](#)

***fermer une maternité : mode d'emploi  
par Louis BASDEVANT maire d'Anost***

Vous commencez par passer au crible tous les contrats des personnels en éliminant toutes les clauses qui ne serait pas strictement conforme avec la réglementation ou avec votre propre norme et très facilement vous arriverez à décourager les médecins susceptibles d'effectuer des remplacements en supprimant 100 ou 200€ par garde, en refusant de renouveler les contrats sans tenir compte que tous les établissements sont en concurrence entre eux et que peut être dans les autres hôpitaux que vous gérez vous-même ces

mêmes normes ne sont pas respectées . Donc vous vous faites le champion du respect de la réglementation et puis du coup on est bien étonné de se trouver en manque de personnel à la fin. Et bien oui comme on a supprimé la possibilité de recruter les intervenants extérieurs qui effectuaient les remplacements, certes qui quelques fois se louent au plus offrant, du coup plus moyen de boucher les trous du planning, donc rien de plus simple ensuite de refuser de valider les plannings parce que eux aussi ne respectent pas la norme. Alors dans un petit établissement avoir un seul gynécologue qui est de garde pendant une semaine à non non c'est pas supportable même si dans la semaine il ne fait que deux ou trois accouchements non non vous rendez compte on lui impose des charges pas possible comme si cependant dans d'autres établissements régulièrement les règles on les regarde moins. Voilà il n'y a pas assez de monde pour les plannings on respecte pas toutes les normes de présence donc cette maternité elle est dangereuse, il faut d'urgence suspendre son activité et puis au bout d'un ou deux mois de mois, comme toutes façons on a rien cédé sur les contrats on a pas voulu embaucher de personnel et bien on ne peut décidément pas valider le planning donc la conséquence vient toute seule, on ferme la maternité. Brave Directeur il aura une médaille de la part de l'ARS il a réussi à faire fermer un Etablissement, bravo il a su satisfaire le plan général d'économie qu'on veut appliquer à la santé.

***Voilà comment on se moque du personnel on se moque des parturientes, des mamans qui sont en attente voilà comment on désertifie les zones rurales, pourquoi un jeune couple viendra s'installer dans un endroit on ne pourra même pas donner naissance à ses enfants. Voilà comment on s'organise en disant : oh bah les mamans qui sont en attente d'accoucher on va les faire venir à côté du grand hôpital si elles habitent à plus de 45 minutes de la maternité. Donc elles vont se retrouver une semaine ou 10 jours avant la date présumée de l'accouchement, cela veut dire qu'elles accoucheront toutes seules, que le papa ne pourra pas venir assister à l'accouchement parce que lui il sera trop loin, qu'il n'aura pas forcément les moyens d'y aller, cela veut dire que les autres enfants ne pourront pas venir voir le petit frère ou la petite sœur, cela veut dire que l'on condamne les mamans à accoucher sur rendez-vous, parce que c'est quand même plus simple pour le planning de déclencher l'accouchement. Et voilà et on condamne définitivement les zones rurales à ne plus accueillir de jeunes familles. C'est cela la politique qui est menée, c'est cela la politique qui est menée au nom du respect des règles sanitaires, des règles de santé publique de sécurité. Mais le respect des personnes c'est nettement plus accessoire. Triste avenir comptable, au nom de la « Rentabilité », (renta-***

***bilité toute relative, car mobiliser les services de secours pour des trajets trois fois plus long c'est transférer le charge et le risque à d'autres).***

**Louis BASDEVANT Maire d'Anost**

## SEDAN

### **500 manifestants le 4 février pour le maintien de la maternité**

A l'appel du comité de défense et du maire de Sedan, une manifestation a rassemblé 500 personnes ce samedi 4 février pour exiger le maintien de la maternité. De nombreux maires, élus ou simples habitants des communes concernées étaient présents, venus pour certains de la Meuse.

L'appel à venir avec des poussettes était bien passé : un territoire où on ne naît plus est un territoire que l'on dévitalise.

#### [L'intervention du comité](#)

Un appel est lancé à rassemblement devant le siège de l'ARS des Ardennes à Charleville-Mézières le vendredi 10/2 à 11 h : la directrice générale de l'ARS vient y tenir une réunion sur l'avenir de l'hôpital de Sedan. Le comité n'est pas invité, mais a demandé une entrevue, sans réponse à ce jour.

Le député UDI de la circonscription, qui a soutenu à l'Assemblée toutes les lois instituant l'austérité à l'hôpital public a été enfariné.

#### [L'article de France 3](#)



## LANNION

200 manifestant.e.s contre le rapprochement de l'hôpital et de la Polyclinique

#### [l'article](#)

## BERNAY

***À l'occasion de son Asemblée générale :  
déclaration de l'association Liberté-Egalité-Proximité***

**Le centre hospitalier de Bernay est toujours menacé :**

Le GHT, à la tête duquel **sévit** le centre hospitalier d'Evreux, poursuit sa casse du service hospitalier de proximité sans état d'âme pour les concitoyens qu'il met en danger. En effet

de plus en plus souvent, sans en informer la population, le service SMUR est inexistant faute de bon sens et d'honnêteté. La direction propose à des infirmiers et infirmières de se rendre sans médecin sur place balayant les risques encourus pour les patients et les professionnels en les culpabilisant face à leur refus.

Quid du devenir d'un service d'urgences sensé répondre aux besoins des patients dans un désert médical avéré s'il n'assume plus qu'en partie son rôle ...

Quid de la chirurgie maintenue mais si fragilisée par des choix de non-recrutements lui permettant d'être attractive.

Quid de la déontologie, du respect du décret de compétences ?

**Nous sommes dans une ère de mépris total de la reconnaissance des compétences, du mépris total des conséquences inhérentes à cette situation.**

**Nos écoles et leurs élèves :**

Le nombre de fermetures de classes prévu dans notre département est affolant.

Augmenter les effectifs par classe au regard de ces fermetures aggrave les conditions de prise en charge des enfants et de travail des enseignants, diminuant les chances des uns et des autres de progresser et de s'épanouir.

**N'y a-t-il que des intérêts financiers face à nos enfants qui ne méritent plus d'être assurer de naître dans une maternité, de se développer dans des classes à taille raisonnable pour un enseignement de qualité ?**

Cette politique de profit nous entraîne dans une spirale de destruction du bien vivre ,du bien-être et vise à tirer vers le bas ceux qui ne sauront pas se battre pour exister.

Il est de notre devoir d'agir et de résister à ce massacre programmé.

## BRIOUDE

**ÉCHOS ÉCHOS: le journal du comité**

[le lien](#)



**Info-Flash N°74- 29 janvier 2023**

Comité de défense des hôpitaux publics de Dole  
14 rue de la Bière—39100 DOLE - [comitedefensehopitauxdole@gmail.com](mailto:comitedefensehopitauxdole@gmail.com)

Site : [www.defense-hopitaux-dole.fr](http://www.defense-hopitaux-dole.fr)

Membre de la Coordination nationale des Comités de défense des Hôpitaux et maternités de proximité



**Salarié.e.s, citoyen.nes**  
**Usager.e.s de l'hôpital**

**Ensemble pour nos retraites,  
Notre santé et notre Sécurité Sociale**

**Santé et Retraite, un même combat pour le droit de bien vivre**

Solidaires de la déclaration unitaire des 8 centrales syndicales interprofessionnelles qui ont appelé à engager l'action, nous étions déjà très nombreux dans les rues partout en France, le 19 janvier 2023. Le projet de réforme des retraites du Président Macron constitue une très grave régression sociale, rejetée par une grande majorité de la population.

Rappelons l'importance des inégalités de santé dans notre pays, selon la catégorie sociale, l'emploi occupé ou le lieu de résidence !

Les difficultés grandissantes d'accès aux soins sont en train de réduire l'espérance de vie en bonne santé, l'espérance de vie tout court, notamment pour les salarié.e.s pauvres, précaires, exposés à des métiers dangereux ou épuisants.

Nous refusons **EN MÊME TEMPS** l'allongement de l'âge légal de départ en retraite et de la durée de cotisations, et la destruction programmée de l'hôpital public, de notre système de santé et d'action sociale.

Nous affirmons l'urgence de l'accès aux soins sans obstacles financiers pour toutes et tous :

- Avec une protection sociale solidaire ouverte à toute la population et le retour au principe fondateur de la Sécurité Sociale « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »
- Avec un financement solidaire à la hauteur des besoins et des recettes nouvelles pour la Sécurité Sociale
- Avec la prise en charge de la prévention, des soins, et de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité Sociale.

Avec la Coordination nationale des Comités de défense des Hôpitaux et maternités de proximité, nous portons l'exigence d'une autre politique de santé. Nous avons des propositions concrètes pour l'hôpital public et pour l'accès de toutes et tous aux soins.

**A DOLE , la prochaine manifestation est prévue :**  
**MARDI 31 JANVIER à 10H30 à partir de l'Avenue de Lahr**

Nous vous invitons à participer à l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** du **COMITÉ DE DÉFENSE DES HÔPITAUX PUBLICS DE DOLE**



**Mardi 28 Février**  
**à la salle Edgar Faure**  
**(mairie) à Dole**  
**à partir de 18h (accueil)**

\*\*\*

**Cette réunion est ouverte à toutes et tous,**

**Citoyen.nes**  
**Personnels de santé**  
**Élu.e.s**

**Nous serons heureux de vous accueillir.**

**Les votes sont réservés aux adhérents**

**MERCI DE VOTRE SOUTIEN**

Les cotisations (7 € minimum) sont à adresser au comité, 14 rue de la bière 39100 DOLE ou sur internet par le site HelloAsso

Le Collectif montargois "notre hôpital, notre santé on y tient" était ce matin ( 31 janvier ) aux côtés des hospitaliers du CHAM, des actifs et des retraités pour exiger le retrait de la

contre-réforme des retraites. Un même message partout scandé : une retraite en bonne santé pour toutes et tous et des pensions dignes. Les recettes existent pour assurer l'équilibre de notre Sécurité sociale. Il s'agit pour cela d'assurer le plein emploi, d'augmenter les salaires et de mettre fin aux inégalités salariales hommes –femmes, de taxer les revenus du capital et de s'attaquer à l'évasion fiscale.

De nombreuses personnes ont applaudi à la vue de notre banderole et cinq cent tracts ont été distribués sur le cortège, affirmant un même combat pour la Santé et les Retraites.

Rappelons que les personnels hospitaliers sont constitués à 80 % de femmes qui vont devoir travailler plus longtemps que les hommes. Car ce sont elles qui se retirent de l'emploi pour prendre en charge les enfants, faute de moyens de garde, de places de crèche... Ce sont elles aussi qui assument le plus souvent la solidarité familiale, en s'occupant d'un parent malade ou dépendant. Les femmes et les hommes des services publics sont astreint.e.s à des conditions de travail qui forcent aujourd'hui le respect, tant les effectifs et les moyens financiers se réduisent, usant les corps et les esprits.

Dans les secteurs de la santé et du médico-social, il n'est pas acceptable que les patient.e.s et les personnes dépendantes soient demain pris en charge par des soignant.e.s ou des accompagnant.e.s aussi âgé.e.s, malades ou handicapé.e.s.

Nos revendications pour le plein accès aux soins et la promotion du service public hospitalier ont un but commun avec les Retraites : la défense de la Sécu , des financements solidaires permettant de garantir une protection sociale inconditionnelle et universelle, de la naissance au plus grand âge.

Nous faisons le choix d'une société égalitaire, solidaire, émancipatrice.





## Autres infos locales :

### GRENOBLE -VOIRON

***150 salariés du centre hospitalier de Voiron et du CHU de Grenoble, en grève, réclament « des bras des lits ! »***

[l'article](#)

### ANCENIS

***Les Urgences à nouveau fermées la nuit à partir du 10 février***

[\*\*l'article\*\*](#)

### HÔPITAL NORD FRANCHE COMTÉ

**La deuxième ligne de SMUR supprimée , population en danger**

[\*\*l'article\*\*](#)

### PORTO VECCHIO

**Menace de fermeture de la maternité par l'ARS**

[l'article](#)

# Dossiers :

## OBJECTIF LURE

*Tout ce que vous avez voulu savoir sur le Nouvel Élan des Services Publics sans oser le demander*

[nesp2023](#)



Hôpital, la T2A m'a tuer !

[l'article](#)

**Vous avez dit 19 milliards pour la santé , Monsieur le Président ?**

[l'article](#)

## **Une nouvelle forme d'action des soignants ?**

Las de se déclarer gréviste et d'être réquisitionnés, les personnels soignants des hôpitaux déposent des arrêts de maladie en masse .

Débuté à l'hôpital de Metz -Thionville où l'actuel ministre de la Santé et de la Prévention était chef de service des Urgences et du SAMU, ce mouvement s'étend : les soignant.e.s des hôpitaux de la région des Pays de la Loire y sont appelé.e.s .

### **Le Sénat en majorité pour l'instauration de quotas de soignants pour toutes les spécialités à l'hôpital public**

*le Collectif inter hôpitaux applaudit*

le communiqué

*mais d'autres sont inquiets :*

l'instauration de quotas sans budget pour le recrutement de soignant.e.s , la formation massive avec pré- recrutement, l'augmentation du budget des hôpitaux grâce à une augmentation du budget de la Sécurité Sociale peut aboutir à une fermeture de nombreux services à l'instar de ce qui se passe dans les maternités soumises depuis longtemps aux quotas de soif=gnant.e.s et de médecins.

Or sur ce sujet le Sénat est muet !

### **Avortement , Sénat et constitution française**

*une avancée envisagée mais avec le frein à main serré :  
sortie de route possible !*

## APRÈS LE VOTE AU SÉNAT...

Le Sénat a adopté ce mercredi 1er février un amendement du Sénateur Philippe Bas qui permet de franchir un pas supplémentaire en vue de l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution française. Le collectif « Avortement en Europe, les femmes décident » se félicite de cette adoption par laquelle le Sénat vote pour le principe de la constitutionnalisation.

Comme le texte voté n'est pas « conforme » à celui adopté à l'Assemblée nationale le 24 novembre dernier, celui-ci retourne à l'Assemblée pour un nouvel examen. En effet là où le texte de l'Assemblée affirme fortement que la loi « garantit l'effectivité et l'égal accès au droit à l'interruption volontaire de grossesse », celui du Sénat stipule : « la loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse ».

Cette formulation nous inquiète dans la mesure où, en cas d'accession de l'extrême droite au pouvoir, une nouvelle loi pourrait tout à fait déterminer des « conditions » en régression, voire en totale contradiction, par rapport à la loi actuelle.

Les deux Chambres du Parlement ont montré leur volonté d'inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution. Les Françaises et les Français aussi (sondage Ifop de novembre 2022). Il est donc plus que temps maintenant qu'Emmanuel Macron tienne les engagements pris en juin dernier et présente un projet de loi permettant une inscription rapide du droit à l'avortement dans la Constitution. L'inscription de ce droit dans la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne était aussi son objectif. Il est temps aussi qu'il œuvre à sa réalisation.



Collectif Avortement en Europe, les femmes décident

[avortementlesfemmesdecident@gmail.com](mailto:avortementlesfemmesdecident@gmail.com)

<https://twitter.com/ColAvortement>

<https://www.facebook.com/avortementseurope>

## Appel à soutien aux médecins en procès pour refus de paiement de cotisation à l'Ordre des médecins

*Le SMG, le SNJMG, le MIOP et PUM partagent les motivations de ces médecins ayant refusé de payer leur cotisation à l'Ordre des médecins et appellent à les soutenir par tous les moyens possibles*

### Le 10 février à Foix et le 28 février à Nantes

En Ariège, après 3 reports d'audience en 2022, 6 médecins sont à nouveau convoqué.e.s au tribunal de Foix le vendredi 10 février 2023 à 14 heures pour non-paiement de leur cotisation à l'Ordre des médecins en 2020 et 2021. En Loire-Atlantique, des médecins passent aussi en procès le 28 février 2023 pour refus de payer cette cotisation.

**Ces refus s'inscrivent dans un mouvement national plus large d'organisations et de collectifs<sup>1,2</sup> qui demandent la dissolution de l'Ordre des médecins suite au rapport**

### **accablant de la Cour des comptes relatif à l'Ordre des médecins paru en 20193 :**

- mauvaise représentativité de la profession que l'ordre prétend représenter,
- cumul des mandats,
- une mauvaise gestion comptable et soupçons de détournement de fonds<sup>4</sup>,
- des indemnités excessives non justifiées, - opacité du fonctionnement,
- activité juridictionnelle et disciplinaire partielle,
- faillite dans l'application de la déontologie médicale, pouvant privilégier la confraternité plutôt que l'éthique médicale,
- manque de rigueur dans le traitement des plaintes (pour viols, agressions sexuelles, situations de maltraitance) et justice disciplinaire marquée par des dysfonctionnements,
- manque de vigilance face à la relation médecins-industrie pharmaceutique.

**Ces nombreux dysfonctionnements ne sont pas sans conséquence sur la santé des usager-es du système de soin.**

---

—  
L'Ordre des médecins se donne le droit de représenter l'ensemble de la profession, se substituant aux syndicats, et dépassant ainsi son champ de compétence.

Il est une juridiction d'exception : condamnant des médecins faisant état du lien entre la santé des salarié.e.s et leurs conditions de travail, ou des médecins signalant des violences faites aux enfants<sup>5</sup>. Il se place en acteur incontournable des débats sur la profession médicale et l'évolution du système de santé : il s'est, entre autres, opposé à l'allongement des délais pour la pratique des IVG, à l'exercice collectif et collaboratif, à la dispense d'avance de frais pour les patient.es (tiers-payant généralisé).

En défendant un modèle essentiellement libéral, il n'a rien fait pour défendre le service public hospitalier et a laissé se développer les dépassements d'honoraires, grave source d'inégalité dans l'accès aux soins.

Sous couvert de défense de la « confraternité et de l'image de la profession », il a couvert de graves faits de pédocriminalité et d'agressions sexuelles, comme dans l'affaire : « Joël Le Scouarnec »<sup>6</sup>.

---

—  
Aujourd'hui, l'opposition aux Ordres professionnels prend plusieurs formes (pétitions, tribunes, paiement différé des cotisations, paiement partiel avec reversement à des associations d'intérêt général, non paiement...)<sup>7</sup>.

**Par cette opposition, nous ne réclamons pas une dérégulation complète de l'exercice médical, ce qui serait préjudiciable à la santé publique. Nous demandons en revanche un contrôle plus démocratique et plus juste du pouvoir médical.**

**Il existe déjà des institutions ou des organismes publics pouvant assurer ces missions, sous réserve de leur donner les moyens humains et financiers à la hauteur.**

**Nous désirons que soient étudiées les propositions faites pour reprendre les missions de l'Ordre dans la perspective de sa dissolution. Nous souhaitons un débat public sur ses rôles, ses alternatives et sa dissolution.**

Le collectif de soutien

Contact : [comitesoutienariege-ordredesmedecins@mailo.com](mailto:comitesoutienariege-ordredesmedecins@mailo.com)

1. <https://miopfr.blogspot.com/2020/01/manifeste-pour-la-dissolution-des.html>

2. <https://syndicat-smg.fr/appele-interassociatif-et-intersyndical-du-9-mars-2021-il-faut-dissoudre-l-ordre>

3. <https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-12/20191209-rapport-Ordre-des-medecins.pdf>

4. Voir le rapport de la Cour des comptes de 2019 :

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-12/20191209-rapport-Ordre-des-medecins.pdf>

« L'Ordre se caractérise par une gestion peu rigoureuse et en partie opaque des fonds qui lui sont confiés par les médecins cotisants, alors même qu'il s'investit insuffisamment dans ses missions les plus essentielles ».

5. Appel du collectif Médecins stop violence : Pour que les médecins qui signalent des maltraitances soient enfin protégés : <https://www.stopviolencesmedecins.com/>

6. Appel du collectif DésOrdre pour un Complément d'Enquête sur les Pratiques disciplinaires de l'Ordre des médecins envers les praticiens prédateurs sexuels :

<https://smg-pratiques.info/appele-du-collectif-desordre-pour-un-complement-d-enquete-sur-les-pratiques>

7. Pétition « Dissolution de l'ordre des médecins » <https://www.change.org/p/emmanuel-macron-dissolution-de-l-ordre-des-m%C3%A9decins>

## Le sommaire des Cahiers de santé

[le lien](#)

### Culture et santé

« Toutes les infos sur le site de la Coordination Nationale »

mon docteur par la Grande Sophie

[le lien](#)

<http://coordination-defense-sante.org/>



**COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité**  
(Fondée à Saint Afrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 06/06/2018 - N2017RN0146

Site : <http://coordination-defense-sante.org/> Facebook <https://www.facebook.com/Coordinationdefensesante>

Contact : [cda12550@coordination-defense-sante.org](mailto:cda12550@coordination-defense-sante.org)

Présidente : Michèle LEFLON [michele.leflon@orange.fr](mailto:michele.leflon@orange.fr)

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Rosine LEVERRIER [boudchoum@wanadoo.fr](mailto:boudchoum@wanadoo.fr)

Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly – 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02

Trésorier : Jean-Luc LANDAS [jeanluc.landas@sfr.fr](mailto:jeanluc.landas@sfr.fr)

Adresse : 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes – Tél : 07 50 45 06 87